

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

VILLE DE SAGUENAY

Procès-verbal d'une réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay tenue le 24 avril 2018.

Étaient présents : Marc Pettersen, conseiller municipal et président
Alain Hardy (représentant des citoyens de Jonquière)
Pierre Girard (représentant milieu agricole)
Jonathan Maltais (représentant milieu communautaire)
Raynald Simard, conseiller municipal
Marc Bouchard, conseiller municipal
Jonathan Tremblay, conseiller municipal
Normand Lapointe (représentante milieu agricole)
Éric Deschênes (représentant du milieu économique)
François Gravel (représentant des citoyens de La Baie)

Également présents : Denis Coulombe, directeur du Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
François Boivin, chargé de projet, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme
Martin Dion, analyste en aménagement du territoire, Service de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme

Étaient absents : Simon-Olivier Côté, conseiller municipal
Murray Cain (représentant des citoyens de Chicoutimi)
Sandra Rossignol (représentante milieu économique)
Pierre Grenon (représentant milieu agricole)

ORDRE DU JOUR

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 24 AVRIL 2018**
2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2018**
3. **MODIFICATION AU PLAN ET AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**
 - 3.1 Monsieur Yves Saint-Gelais – 3843, rue Colbert, Jonquière – ARS-1098 (ID-12668)
 - 3.2 Alimentation Verreault inc. – 150, 6^E Avenue, La Baie – ARS-1100 (ID-12706)
4. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 24 AVRIL 2018**

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 24 avril 2018.

Adoptée à l'unanimité.

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 20 MARS 2018**

D'ADOPTER le procès-verbal de la réunion du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saguenay du 20 mars 2018, tel que présenté;

Adoptée à l'unanimité.

3. **MODIFICATION AU PLAN ET AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

3.1 Amendement – Monsieur Yves Saint-Gelais – 3843, rue Colbert, Jonquière – ARS-1098 (ID-12668)

VS-CCU-2018-15

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Yves Saint-Gelais, 3885, rue Saint-Hilaire, Jonquière (Québec) G7X 3R2, visant à changer une affectation résidentielle centre-ville par une affectation commerciale « détail et service » pour la propriété située au 3843, rue Colbert, Jonquière;

CONSIDÉRANT que la rue Colbert est perpendiculaire à la rue Saint-Dominique et est occupée par des bâtiments et des usages à vocation commerciale, para industrielle de services;

CONSIDÉRANT que l'orientation du plan d'urbanisme est de développer un noyau commercial et de services avec le boulevard Harvey, la rue Saint-Dominique et certaines rues perpendiculaires;

CONSIDÉRANT qu'une partie de la rue Colbert est à l'intérieur de l'affectation commerciale de détail et de services du centre-ville;

CONSIDÉRANT que la rue Colbert s'insère dans un environnement commercial;

À CES CAUSES, il est résolu :

D'ACCEPTER la demande présentée par Monsieur Yves Saint-Gelais, 3885, rue Saint-Hilaire, Jonquière, visant à changer une affectation résidentielle centre-ville par une affectation commerciale « détail et service » pour la propriété située au 3843, rue Colbert, Jonquière.

La demande consiste à agrandir l'affectation commerciale et de services des rues Saint-Dominique et Colbert. Le règlement de zonage devra être modifié conformément au plan d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité.

3.2 Amendement - Alimentation Verreault inc. – 150, 6^E Avenue, La Baie – ARS-1100 (ID-12706)

VS-CCU-2018-16

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Christian Verreault, 790, rue de Nîmes, La Baie (Québec), G7B 4N7, qui sollicite pour Alimentation Verreault inc. une modification du plan et des règlements d'urbanisme pour permettre l'implantation d'une SAQ sur la propriété correspondant aux lots 5 064 657, 5 064 659 et 5755 676 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT que la propriété est située dans un pôle commercial intermunicipal et que le projet consiste à construire un nouveau bâtiment pour accueillir la SAQ;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé a comme orientation d'assurer une gestion des secteurs commerciaux en complémentarité avec les centres-villes;

CONSIDÉRANT que le schéma d'aménagement et de développement révisé a comme orientation de reconnaître et développer les centres-villes de Jonquière, Chicoutimi, La Baie (Bagotville), Arvida et Kénogami comme les pôles régionaux de services;

CONSIDÉRANT que la vente au détail de boissons alcoolisées est autorisée seulement dans les centres-villes sur le territoire de Saguenay;

CONSIDÉRANT que cette demande modifierait la stratégie de développement commercial de la ville de Saguenay;

À CES CAUSES, il est résolu :

DE REFUSER la demande présentée par Monsieur Christian Verreault, 790, rue de Nîmes, La Baie, qui sollicite pour Alimentation Verreault inc. une modification du plan et des règlements d'urbanisme pour permettre l'implantation d'une SAQ sur la propriété correspondant aux lots 5 064 657, 5 064 659 et 5755 676 du cadastre du Québec.

La recommandation du Comité consultatif de Saguenay a été adoptée à la majorité, deux membres du comité ont voté contre et un membre s'est abstenu.

4. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 14 h.